

Dossier reçu le : ..... Dossier enregistré le : .....  
RDV fixé le : ..... Avec : .....

# DOSSIER DE CANDIDATURE



Formation envisagée 1 .....  
2 .....

## → Formation Continue

- Demandeurs d'emploi
- Salarie
- Demande à titre individuel

## → Formation en Alternance

- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage

Madame     Monsieur    N° de sécurité sociale : .....

Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : ..... Nationalité : .....

Né(e) le : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| à : ..... Dép. : |\_|\_|

Adresse Postale : .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Tél Fixe : ..... Tél Portable : .....

Autre Tél : ..... Email : .....

Situation familiale : ..... Nombre d'enfants à charge : .....

Possédez-vous le permis de conduire ?     oui     non     en cours

Possédez-vous un véhicule ?     oui     non

Etes-vous mobile ?     oui     non    Distance maxi : .....

Bénéficiez-vous d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (R.Q.T.H.) ?  
 oui     non

Suivez-vous un traitement médical qui devrait nous être signalé ?     oui     non

Si oui, lequel : .....

Personne à prévenir en cas d'urgence : ..... Tél : .....

Disposez-vous d'une mention sur votre casier judiciaire ?     oui     non  
(Question dans le cadre de l'intégration de stagiaire au sein de formation en établissement scolaire, code de l'éducation art 911-5)

Comment avez-vous connu le GRETA Rouen Maritime?

- Facebook     Internet     Presse     Radio     Entourage     Organisme d'insertion
- Pôle Emploi
- CAP Emploi     Mission Locale     Salons/Forum → Lequel? .....     Autres : .....

### Adresse des sites (retrait et dépôt des dossiers uniquement)

- Site de Mt St Aignan : 40 avenue du Mt aux Malades - 76 130 MONT SAINT AIGNAN - Tél. : 02.32.82.89.89
- Site de Barentin : Avenue Aristide Briand - 76 360 BARENTIN - Tél : 02.32.94.94.32
- Site Hôtellerie Restauration : 3 rue Paul Painlevé - 76120 LE GRAND QUEVILLY - Tél : 02.32.12.55.14
- Site BTP Industrie: 9 bis rue des pâtes - 76140 LE PETIT QUEVILLY - Tél : 02.32.66.61.00
- Site de Grand-Quevilly : 17 Avenue Franklin Roosevelt - 76 120 GRAND-QUEVILLY - Tél : 02.32.11.01.06
- Site de Dieppe : Chemin des Bruyères CS 90011 76201 DIEPPE - Tél : 02.35.06.56.00
- Site de Eu : Lycée Anguier Place Gaston Leroux 76260 EU – Tél : 02.30.32.15.58
- Site de Forges : Place de l'Ancienne Gare Thermale -76440 FORGES LES EAUX – Tél : 02.30.32.16.56
- Site de Saint Valery en Caux : 1 Rue Max Leclerc, 76460 SAINT VALERY EN CAUX - Tel : 02.35.06.56.30



## 👉 Votre parcours

### Formation scolaire

Formation ou diplôme (intitulé précis)	Etablissement ou organisme de formation	Année	Obtenu
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>

### Expérience professionnelle

*(Dont formations alternance et/ou stages en entreprise durant les 5 dernières années)*

Entreprise	Année	Durée	Poste occupé



Partie à compléter pour une Formation Continue

### 👉 Situation (au jour du dépôt de votre dossier)

- Salarié (e)    Secteur d'activité -----
- CDI       CDD       Intérim       Service civique       Autre : -----
- Demandeur à titre individuel
- Demandeur d'emploi    Numéro d'identifiant : ----- Agence : -----
- ARE       RSA       ASS       Autre       Aucun droit

### 👉 Pièces à joindre au dossier

- Photo d'identité récente et conforme aux normes (obligatoire)
- Curriculum Vitae à jour, daté et signé (obligatoire)
- Lettre de motivation (obligatoire)
- Attestation CAF pour ceux qui perçoivent le RSA (obligatoire)
- Attestation d'inscription et Avis de situation Pôle Emploi daté de moins d'un mois par rapport à la date d'entrée en formation (obligatoire)
- Photocopie de la dernière notification de droits (si indemnisation chômage) ou du rejet ARE (si pas d'indemnisation chômage) (obligatoire)
- Photocopie d'Attestation de Sécurité Sociale (obligatoire)
- Photocopie du dernier diplôme obtenu et relevé de notes (obligatoire)
- Photocopie de la Carte Nationale d'identité ou titre de séjour recto/verso (étrangers) (obligatoire)
- Fiche de prescription (Mission Locale, Pôle Emploi, CAP EMPLOI, PLIE) (obligatoire)
- Photocopie d'Attestation de participation à la journée défense et citoyenneté ou de recensement (obligatoire pour les moins de 26ans)
- Photocopies des attestations de fin de stage (si formations suivies dans les 3 dernières années)
- Pour les formations diplômantes, copie des dispenses ou bénéfiques d'épreuves, équivalence de diplômes, décision jury VAE
- Relevé d'identité bancaire du compte courant (si aucune indemnisation chômage) (obligatoire)
- Elements de synthèse : bilans de compétences, ECCP, ENCG par exemple
- Toutefoix, pour la réalisation d'enquêtes sur le devenir des anciens élèves, les CFA et OFA confient les données personnelles au Carif-Oref de Normandie (outil régional d'observation de la relation emploi-formation). Elles sont déposées sur les serveurs sécurisés de Sphinx à Lille (France). Elles sont strictement utilisées dans le cadre de ses enquêtes et à aucun autre usage. Les données recueillies lors des enquêtes sont ensuite anonymisées pour la réalisation des traitements statistiques.
- Relevé de carrière (pour les personnes reconnues handicapées, uniquement)
- Photocopie de la demande d'aménagement d'épreuves (pour les personnes reconnues handicapées, uniquement)
- Relevé de carrière (pour les personnes reconnues handicapées, uniquement)

**Je certifie exacts les renseignements portés sur ce dossier**

Le .....Signature :

Conformément à la loi de protection de données (RGPD) du 20 juin 2018 le GRETA Rouen Maritime assure une stricte sécurité des données liées aux stagiaires et tout bénéficiaire de formation. Aucune donnée n'est transmise ou distribuée à aucun partenaire nous assurons ainsi une stricte confidentialité.

Toutefois, pour la réalisation d'enquêtes sur le devenir des anciens élèves, les CFA et OFA confient les données personnelles au Carif-Oref de Normandie (outil régional d'observation de la relation emploi-formation). Elles sont déposées sur les serveurs sécurisés de Sphinx à Lille (France). Elles sont strictement utilisées dans le cadre de ses enquêtes et à aucun autre usage. Les données recueillies lors des enquêtes sont ensuite anonymisées pour la réalisation des traitements statistiques.

Dans le cas où vous souhaitez modifier ou supprimer vos données au sein du GRETA vous pouvez en faire la demande par écrit auprès de la direction.



## Partie à compléter pour une formation en alternance

### ☞ Situation (au jour du dépôt de votre dossier)

Lycéen(ne)     Etudiant (e)     Salarié (e)     Demandeur d'emploi

Si lycéen ou étudiant, formation suivie : .....

Dans quel établissement ? .....

Si salarié ou demandeur d'emploi, dernier emploi exercé : .....

Vos droits :  ARE     RSA     ASS     Autre     Aucun droit

Si demandeur d'emploi, date d'inscription pôle emploi |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| N° d'identifiant : .....

Agence de rattachement : .....

### ☞ Dernier(s) diplôme (s) obtenu(s) ou en cours de préparation :

.....

### ☞ Expliquez votre choix de formation et vos démarches engagées pour y parvenir

.....

.....

### ☞ Avez-vous déjà une entreprise d'accueil ?    Oui    Non

- Si oui nom de l'entreprise : .....    SIRET : .....

Adresse : .....

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Téléphone : ..... Nom du Contact : .....

Si non, avez-vous déjà contacté des entreprises ?     Oui     Non

A partir de quelle date êtes-vous disponible ? .....

J'accepte que mon Curriculum Vitae soit communiqué à des entreprises     Oui     Non

### ☞ Pièces à joindre au dossier

Copie carte nationale d'identité ou copie carte de séjour

Votre curriculum-vitae avec photo sur une page (photo non obligatoire)

Photocopie(s) du dernier diplôme obtenu et/ou relevé de notes correspondant

Photocopie(s) des bulletins trimestriels de la dernière formation suivie

Lettre de motivation, à l'attention du GRETA, décrivant votre projet professionnel, votre connaissance du métier, votre projet de formation, vos démarches réalisées ainsi que les raisons de votre choix pour une formation en alternance

Je certifie exacts les renseignements portés sur ce dossier

Le ..... Signature :



**N'attendez pas d'avoir trouvé une entreprise, ni de connaître les résultats à l'examen pour nous retourner le dossier complété à :**

**GRETA ROUEN MARITIME - Email : [greta.rouen@greta-rouen.fr](mailto:greta.rouen@greta-rouen.fr)**

**Sans votre dossier complet, nous ne pouvons traiter votre candidature et vous faire bénéficier de nos contacts avec des employeurs potentiels.**



## Partie réservée à l'administration du GRETA

### 📁 **Projet de formation**

Dossier complet  Oui  Non

Date d'entretien .....

Positionnement  Oui  Non

• Si oui, intitulé du test : ..... Réalisé le : .....

Résultat : .....  
.....  
.....

Dossier recevable  Oui  Non

Date de commission de recrutement : .....

Avis  Favorable  Défavorable  Report de décision

Préconisation si avis défavorable : .....  
.....  
.....

Rémunération :

Sans  Région  Pôle Emploi  Entreprise  Autre : .....

Date prévue d'entrée en formation : .....

Le : ..... A : .....

Signature CFC ou Coordonnateur référent :

### **INFORMATIONS :**

**GRETA ROUEN MARITIME**

email : [greta.rouen@greta-rouen.fr](mailto:greta.rouen@greta-rouen.fr)

<https://greta.ac-normandie.fr/greta/greta-rouen-maritime/>

Rejoignez-nous !





## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### Public

L'âge minimum est de 16 ans.

Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de classe de 3e.

L'âge maximum est de 30 ans (29 ans révolus), sauf dans les cas suivants :

- Si le jeune était déjà en contrat d'apprentissage mais veut en signer un nouveau pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu, l'âge limite est fixée à 31 ans (30 ans révolus). Il ne doit pas s'écouler plus d'1 an entre les deux contrats.
- Si le jeune était déjà en contrat d'apprentissage mais que le précédent contrat d'apprentissage a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'âge limite est fixée à 31 ans (30 ans révolus). Il ne doit pas s'écouler plus d'1 an entre les deux contrats.
- Si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé, il n'y a pas de limite d'âge.
- Si l'apprenti envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme (exemple : dispositif d'aide individualisée Acre, Nacre ou Cape), il n'y a pas de limite d'âge.

### Le contrat

Le contrat est signé par l'employeur et l'apprenti (et par ses parents ou tuteur, si l'apprenti est mineur).

Le 1er exemplaire est conservé par l'apprenti, le 2e est remis à l'employeur et le 3e conservé par l'organisme d'enregistrement.

➤ Formulaire FA13 ou N° 10103\*09

### La formation




La durée de la formation dépend de la durée du contrat d'apprentissage (entre 6 mois et 3 ans selon le diplôme préparé). Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés. La durée légale du travail effectif est fixée à 35 heures par semaine. Toutefois, l'apprenti de moins de 18 ans bénéficie d'une certaine protection :

- 2 jours de repos consécutifs par semaine,
- Travail de nuit interdit (entre 22h et 6h dans le cas d'un jeune de 16 à 18 ans, entre 20h et 6h dans le cas d'un jeune de moins de 16 ans),
- Pas plus de 8 heures par jour, sauf dérogation dans la limite de 5 heures par semaine, accordée par l'inspecteur du travail après avis du médecin du travail,
- Pas plus de 4h30 consécutives, qui doivent être suivies d'une pause de 30 minutes consécutives,
- Interdiction de travailler un jour de fête légale.

La formation de l'apprenti doit avoir une durée minimale de 400 heures par an.

Pour la préparation d'un brevet de technicien supérieur (BTS), la durée est au moins égale à 1 350 heures réparties sur 2 ans.

### Rémunération

Année d'exécution du contrat	16 - 17 ans	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
 1 <sup>ère</sup> année	27% du SMIC* soit 461.52€	43% du SMIC soit 734.99 €	53% du SMIC soit 905.92 €	100% du SMIC soit 1709.28 €
 2 <sup>ème</sup> année	39% du SMIC soit 666.62 €	51% du SMIC soit 871,73 €	61% du SMIC soit 1042.66 €	100% du SMIC soit 1709.28 €
 3 <sup>ème</sup> année	55% du SMIC soit 940.10 €	67% du SMIC soit 1145.22€	78% du SMIC soit 1333.24 €	100% du SMIC soit 1709.28€

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée. L'apprenti a droit à la prise en charge de ses frais de transport pour se rendre de son domicile à son travail. Sur le plan fiscal, l'apprenti bénéficie de 3 avantages principaux :

- Aucune cotisation salariale n'est retranchée de son salaire brut dans la limite de 79 % du Smic (soit 1300 €). La part de rémunération au-delà de ce montant reste soumise à cotisations,
- Son salaire est exonéré de CSG et de CRDS;
- Son salaire est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du Smic.

## Congés

L'apprenti a droit aux congés payés légaux soit 5 semaines de congés payés par an. L'employeur a le droit de décider de la période à laquelle l'apprenti peut prendre ses congés. Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède. Pour les apprentis de l'enseignement supérieur, il est fractionné pour s'adapter au contrôle continu. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

## Les aides à l'embauche

Les employeurs d'apprentis peuvent bénéficier d'un certain nombre d'aides financières :

- Une aide exceptionnelle pour les employeurs d'apprentis jusqu'en 2027
- Une exonération de cotisations sociales. Celle-ci peut être totale ou partielle selon la taille de l'entreprise ou la qualité d'artisan.
- Aides en cas d'embauche d'un travailleur handicapé. Consulter le site de l'Agefiph.
- Dans la fonction publique, le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Consulter le site du FIPHFP.
- Des déductions fiscales de la taxe d'apprentissage (bonus alternants, frais de stage, dons en nature).

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1>

